



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
RESIDENCE AUTONOMIE « GORGEON »  
AMELIE-LES-BAINS-PALALDA**

**PROJET**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration  
Délibération N° .../2021

Convocation en  
date du :

Nombre de  
membres  
titulaires en  
exercice : 17  
Présents :  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... /.../2021

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... /.../2021  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... /.../2021

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier)

Séance du février 2021 à h00.  
Sous la présidence de : M  
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

**Présents :** MM. , Membres Elus.  
MM. , Membres Bénévoles.

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** M

**OBJET DE LA DELIBERATION : MISE EN PLACE D'UNE  
PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE**

Madame la Présidente de séance fait l'exposé suivant :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les  
dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 modifiée de modernisation de  
la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 39 ;  
Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 modifiée relative à la mobilité et  
aux parcours professionnels dans la Fonction Publique et notamment  
son article 38 ;  
Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011  
modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de  
leurs établissements publics au financement de la protection sociale  
complémentaire de leurs agents ;  
Vu la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion 66

En conséquence, je vous propose :

DE PARTICIPER, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, dans le cadre de la  
procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite  
de manière individuelle et facultative par les agents actifs du CCAS  
résidence Gorgeon ;  
DE VERSER une participation mensuelle de 20 € bruts à tout agent  
pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance  
labellisée ;  
D'AUTORISER Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles en  
la matière.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité, ou à la majorité par...**  
**voix POUR / .... voix CONTRE / ...ABSTENTION(S) des**  
**membres présents et représentés.**

**APPROUVE** la proposition ci-dessus,  
**DIT** que la Présidente est chargée de l'exécution de la présente  
délibération et la charge de signer tous actes ou documents y afférent.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**La Présidente,**  
**Marie COSTA**